

La violence chez les jeunes et l'activité des bandes de jeunes

Réponses aux préoccupations communautaires



Solicitor General Solliciteur général
Canada Canada

Fédération canadienne des municipalités

Ce projet a été financé par le Solliciteur général du Canada et le ministre de la Justice du Canada. Les idées exprimées dans le présent rapport ne reflètent pas nécessairement les vues ou opinions du ministre du Solliciteur général du Canada ou du ministère de la Justice du Canada

FCM 3504
N° de catalogue: JSR2-56/1994
ISBN: 0-662-22437-X

REMERCIEMENTS

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est heureuse de vous présenter ce manuel. Il a pour but de vous aider à comprendre la violence collective chez les jeunes, qui se manifeste dans toutes les collectivités canadiennes, grandes et petites, ainsi qu'à planifier et à élaborer des mesures pour prévenir cette violence ou la combattre.

C'est un problème de plus en plus préoccupant, auquel il faut apporter une réponse globale, communautaire et équilibrée, caractérisée par la collaboration et compatible avec la formule des «villes plus sûres» de la FCM.

Le manuel est fondé sur les conclusions d'une recherche et plusieurs entrevues et réunions avec des représentants de collectivités de toutes les parties du Canada, ainsi que sur une conférence nationale tenue en février 1994.

Ce rapport a été préparé par Richard Weiler and Associates pour la FCM. L'équipe inclut: Richard Weiler; Dr. Tulio Caputo; Déborah Gordon; Dr Katharine Kelly; Lisa

Plosenski; Lara Green; et Debra Sladden.

La FCM remercie les ministères fédéraux du Solliciteur général et de la Justice de leur aide financière, qui lui a permis d'élaborer et de publier ce manuel. En outre, la FCM a apprécié grandement la contribution d'autres ministères fédéraux à la conférence nationale.

Les personnes suivantes méritent un témoignage spécial de reconnaissance pour leur appui et leur collaboration à la production de ce manuel: Joan Fisher, Secteur des politiques, ministère du Solliciteur général du Canada; Lorri Biesenthal, Section de la recherche en matière de droit pénal et familial, ministère fédéral de la Justice.

De plus, la FCM désire remercier les participants à la conférence nationale, en particulier John Schmal, conseiller municipal de Calgary, qui présidait la conférence, les nombreux orateurs et présentateurs, ainsi que les représentants de l'organisme La rue Rideau et les jeunes, d'Ottawa.

TABLE DES MATIÈRES

LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES ET L'ACTIVITÉ DES BANDES DE JEUNES RÉPONSES AUX PRÉOCCUPATIONS COMMUNAUTAIRES	1
REMERCIEMENTS	i
1.0 INTRODUCTION	1
1.1 Description du projet de la FCM concernant la violence chez les jeunes et les bandes déjeunes	2
1.2 Structure du manuel	2
2.0 APERÇU DU PROBLÈME DE LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES ET DE L'ACTIVITÉ DES BANDES DE JEUNES	3
2.1 La nature de la violence chez les jeunes	4
2.2 Les crimes motivés par la haine et la discrimination	4
2.3 La violence à l'école	4
2.4 Les jeunes femmes et la violence	5
3.0 LA NATURE DE LA VIOLENCE COLLECTIVE DES JEUNES AU CANADA	6
3.1 La nature de la violence collective chez les jeunes	7
4.0 L'AMPLEUR DE LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES ET L'ACTIVITÉ DES BANDES DE JEUNES	2
4.1 L'ampleur de la violence chez les jeunes	2
4.2 L'ampleur de l'activité des bandes de jeunes	10
5.0 QUE POUVEZ-VOUS FAIRE?	11
5.1 Mieux comprendre la nature et l'ampleur de la violence chez les jeunes dans votre collectivité	11
5.2 Vous procurer de l'information sur la nature et l'ampleur de la violence chez les jeunes dans votre collectivité	14
5.3 Bien utiliser l'information disponible	15
6.0 LA MOBILISATION DE VOTRE COLLECTIVITÉ	15
6.1 Exploiter les possibilités existantes	16
6.2 Susciter une action communautaire	16
6.3 Trois stratégies de mobilisation communautaire	18
6.4 Participation des jeunes	21
6.5 Déterminer les obstacles à une mobilisation efficace	21
7.0 L'ÉLABORATION D'UNE INTERVENTION PERTINENTE	24
8.0 LES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES	25
8.1 Les jeunes	26
8.2 La police	26
8.3 Les écoles	27
8.4 Les organisations communautaires et les organismes de services aux jeunes	28
9.0 QUELQUES RÉFLEXIONS FINALES	29
9.1 La violence est un problème de société	29
9.2 L'effet des forces sociales doit être pris en considération	29
9.3 Éviter de jeter sur les jeunes un blâme injustifié	29
9.4 Travailler à l'édification d'une collectivité saine	29

9.5 Mettre au point une action équilibrée et globale	30
9.6 Avoir les médias comme partenaires	30
10 CONCLUSION	30

1.0 INTRODUCTION

Au cours des dernières années, on a enregistré une augmentation de la violence chez les jeunes et des activités des bandes de jeunes dans toutes les villes canadiennes, grandes et petites. La pression publique et le souci de la sécurité collective ont fait de cette question une importante préoccupation dans bien des collectivités. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) a réagi à cette situation en lançant un projet de recherche et une consultation nationale axés sur la violence chez les jeunes et les bandes de jeunes au Canada, en collaboration avec les ministères fédéraux de la Justice et du Solliciteur général.

Le gouvernement fédéral s'est attaqué au problème de la violence chez les jeunes de façon plus générale, par le biais des programmes La violence familiale et Grandir ensemble, d'une consultation nationale au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants et d'un engagement global à l'égard d'une stratégie nationale de la prévention de la criminalité.

Par son Programme de sécurité communautaire et de prévention de la criminalité, la FCM joue un rôle de premier plan en faisant la promotion de la formule «Des villes plus sûres». Cette initiative s'harmonise avec celles des Nations Unies et d'autres efforts internationaux dans ce domaine.

Les stratégies de prévention de la criminalité dans les pays occidentaux, y compris le Canada, qui émanaient traditionnellement du système de justice pénale, consistent aujourd'hui en initiatives diverses, dont certaines s'attaquent aux conditions sociales sous-jacentes qui favorisent les comportements criminels.

La FCM a adopté une stratégie globale et communautaire en ce qui touche la prévention de la criminalité. Cette stratégie vise à assurer à la fois la protection à court et à long terme du public et la prévention de la criminalité. Elle s'appuie notamment sur:

- l'action de la police, des tribunaux et des services correctionnels;
- une nouvelle conception de l'environnement matériel visant à le rendre plus sûr;
- le renforcement des dispositifs de protection, y compris les systèmes d'alarme et les stratégies de réduction des occasions favorisant la criminalité, comme les programmes parents-secours;
- des mesures sociales visant les causes sous-jacentes d'un bon nombre de comportements criminels.

La stratégie de la FCM est conçue de façon à répondre aux besoins particuliers des collectivités. Elle tient compte des divers genres de crimes ainsi que du profil socio-économique et démographique de la collectivité. L'attitude de la collectivité et sa détermination à résoudre les problèmes de criminalité entrent en ligne de compte, tout comme les ressources dont elle dispose pour apporter les changements souhaitables.

1.1 Description du projet de la FCM concernant la violence chez les jeunes et les bandes déjeunes

Le projet de la FCM était axé principalement sur la violence collective chez les jeunes et sur l'activité des bandes de jeunes. Il a comporté de nombreux volets. C'est ainsi qu'on a procédé à un examen détaillé de la documentation canadienne sur le sujet, à la compilation d'une importante bibliographie spécialisée, à une étude des données statistiques canadiennes, et à une analyse des reportages sur la violence chez les jeunes parus dans une série de journaux et de magazines canadiens. Un aspect essentiel du projet consistait à mener des entrevues approfondies avec des représentants d'une quarantaine de municipalités canadiennes, soit des élus municipaux, des

représentants de la police, de la justice pénale, du milieu scolaire, du secteur des loisirs et des services destinés aux jeunes, des transports en commun et d'autres organismes préoccupés par la violence chez les jeunes. Ces entrevues ont été suivies de visites dans six collectivités, afin d'y examiner les stratégies mises en oeuvre. De plus, une consultation nationale a eu lieu, à laquelle ont pris part plus de 225 personnes représentant la police, le système de justice pour la jeunesse, le milieu scolaire, le logement social, les organismes au service des jeunes, les municipalités et les autres paliers d'administration. Des jeunes de diverses collectivités y ont aussi participé.

Une grande partie de l'information ainsi recueillie a été incorporée dans le présent manuel, qui a pour objet d'aider les représentants des municipalités et autres paliers d'administration, la police, les tribunaux, les services sociaux, les services de santé, les écoles, les groupes et individus intéressés, à mieux comprendre la violence chez les jeunes et les groupes de jeunes dans les collectivités canadiennes.

1.2 Structure du manuel

Après un aperçu général du sujet, le manuel décrit la nature et l'étendue de la violence collective chez les jeunes, ainsi que différentes façons de mobiliser votre

collectivité pour prévoir et

combattre cette violence.

2.0 APERÇU DU PROBLÈME DE LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES ET DE L'ACTIVITÉ DES BANDES DE JEUNES

Actuellement, ce que l'on sait de la violence chez les jeunes et de l'activité des bandes de jeunes est fondé sur les reportages journalistiques ou sur une information limitée à des incidents ponctuels. Les autorités canadiennes ont une forte tendance à importer, au sens le plus littéral du mot, les définitions et les stratégies appliquées aux États-Unis. Cependant, les expériences des deux pays sont très différentes. Plus précisément, le problème des bandes de jeunes, chez nos voisins du Sud, a peu de ressemblance avec ce qui se passe dans la plupart des collectivités canadiennes. Toutefois, la situation aux États-Unis a fortement influencé la façon dont le phénomène est perçu au Canada.

Une des questions clés traitées dans l'étude de la FCM consistait à déterminer comment les collectivités participantes définissaient la violence chez les jeunes et les bandes formées de jeunes âgés de 18 ans au plus. Ces collectivités ont mentionné une vaste gamme de comportements. Il s'agissait dans certains cas d'agissements d'individus particuliers, comme les «tyrans» de cour d'école. Dans

d'autres, l'accent était mis sur des comportements comme l'attaque par des groupes de jeunes qui volent à leur victime ses chaussures ou sa veste, ou bien le déchaînement aveugle de groupes de jeunes qui se livrent à des actes de violence gratuite. Les agressions verbales, la violence psychologique et les voies de fait ont été plus souvent mentionnées que les viols lors de rendez-vous, les agressions sexuelles et les attaques motivées par la haine ou la discrimination.

D'après la gamme des comportements compris dans les définitions de la violence chez les jeunes, il est difficile de se faire une idée nette de ce qui se passe dans l'ensemble du pays. Certains comportements sont visés par la législation existante, tandis que d'autres ne le sont pas. Ainsi, bien que le harcèlement par un «tyran» de cour d'école puisse être menaçant pour les victimes, ce comportement n'entraînera probablement pas une accusation criminelle et, par conséquent, il sera moins visible dans les statistiques officielles sur la criminalité. Dans le présent manuel, même si la violence perpétrée par des individus est importante, l'accent est mis avant

tout sur la violence collective ou fondée sur le groupe.

2.1 La nature de la violence chez les jeunes

Plusieurs tendances et modèles sont apparus récemment en ce qui a trait à la violence chez les jeunes, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes de jeunes. Par exemple, elle est souvent plus grave aujourd'hui que par le passé. En outre, un nombre croissant de jeunes portent des armes pour se protéger. La violence chez les jeunes tend à devenir plus intense et à entraîner des blessures sérieuses. Les incidents s'aggravent souvent très vite et atteignent des niveaux inquiétants. Il semble y avoir peu de limites ou de restrictions dans l'utilisation de la violence, par certains jeunes auxquels les règles sociales acceptées en ce qui a trait au mal fait aux autres, semblent totalement étrangères.

Certains jeunes ne considèrent pas comme violents des genres particuliers de comportement agressif. Ainsi, le «sexing» - une forme de harcèlement sexuel qui peut consister en une menace verbale aussi bien que physique - n'est pas souvent considéré comme de la violence. Les agressions lors de rendez-vous ne sont pas non plus définies ordinairement comme de la violence; beaucoup de jeunes

l'acceptent comme une part normale de leurs fréquentations. Cela reflète une plus grande tolérance à l'égard de la violence chez certains jeunes.

2.2 Les crimes motivés par la haine et la discrimination

Plusieurs collectivités ont connu une hausse de la criminalité motivée par la haine et la discrimination. Ces genres de crimes se produisent lorsque des individus sont harcelés ou agressés en raison de leurs caractéristiques individuelles, de leurs origines ethniques ou raciales, de leur appartenance à un groupe religieux et de leurs préférences sexuelles. Les victimes de crimes motivés par la haine ou la discrimination hésitent souvent à se faire connaître, de crainte de représailles.

Des écoles, des services policiers, des organismes communautaires et d'autres groupes ont lancé des programmes visant à faire connaître aux gens les différents modes de vie, cultures et races, afin d'accroître leur tolérance. La plupart des groupes mentionnés sont d'avis qu'il ne suffit pas d'informer les gens et de changer leurs attitudes. Il faut une réponse plus globale à ce genre de violence.

2.3 La violence à l'école

La violence à l'école est un autre sujet qui suscite de plus en plus d'inquiétude. Contrairement aux modèles et aux tendances décrits ci-dessus, les questions relatives à la violence à l'école portent davantage sur l'endroit où elle se produit que sur sa nature ou ses caractéristiques. La définition de la violence à l'école va du harcèlement et de l'intimidation à l'agression physique. Dans certains cas, des armes sont utilisées pour menacer ou blesser les autres. Cependant, la violence à l'école varie d'une école à l'autre et d'une ville à l'autre.

Plusieurs modèles, tendances et perceptions se font jour en ce qui concerne la violence à l'école. La plupart correspondent aux tendances générales de la violence chez les jeunes telles qu'elles se dégagent de l'étude de la FCM. Ainsi, les auteurs d'actes de violence sont souvent plus jeunes, et la violence devient de plus en plus présente dans les écoles primaires. On a constaté une augmentation des actes de violence spontanés dans les écoles. En outre, le nombre d'élèves qui y apportent des armes - surtout des couteaux - est aussi en hausse. Les agressions traditionnelles «un contre un» ont souvent été remplacées par des attaques de groupes contre des élèves isolés. Les agressions peuvent être plus brutales et plus prolongées. Il semble exister un genre d'agresseurs qui continuent de s'en prendre à leurs victimes

pendant une longue période de temps. Cette tendance donne à croire qu'il existe de plus en plus de bandes informelles. Bien qu'elles ne s'adonnent pas nécessairement à des activités violentes ou criminelles, ces bandes intimident souvent les autres élèves.

De nombreux conseils scolaires élaborent actuellement des politiques et des procédures fondées sur le concept de «l'école sûre». De plus, d'importantes recherches sont menées pour déterminer l'étendue de la violence à l'école et pour mettre au point des stratégies de lutte appropriées.

2.4 Les jeunes femmes et la violence

Des rapports montrent aussi que des jeunes femmes sont de plus en plus souvent mises en cause dans les actes d'intimidation et d'agression. On n'a pas encore clairement déterminé s'il faut y voir une évolution dans les faits ou simplement dans la façon dont les incidents sont signalés; il faudrait pousser l'enquête davantage. Traditionnellement, les données statistiques sur la criminalité indiquaient que les hommes, et non les femmes, commettaient les actes de violence. On supposait que les femmes ne recouraient à la violence que pour se défendre ou sous le coup de la colère. De tels incidents étaient perçus comme des affaires privées et

rarement inclus dans les statistiques officielles.

Un certain nombre de modèles et de tendances nouveaux sont apparus en ce qui concerne le recours à la violence par des jeunes femmes. On constate par exemple une augmentation du nombre d'accusations pour crimes de violence portées contre des jeunes femmes. De même, on a relevé une augmentation des taux d'accusation de jeunes femmes comparativement à ceux des jeunes hommes. Bien que les taux d'accusation soient en hausse dans les deux cas, ceux des jeunes femmes augmentent plus rapidement.

Pour comprendre le recours à la violence chez les femmes, l'un des éléments clés est l'évaluation du rôle du contexte et de la motivation. Par exemple, il se pourrait que les façons de percevoir le recours à la violence par les jeunes femmes découlent d'une extension du rôle social des femmes. Ainsi, comme les femmes passent plus de temps dans les endroits publics, leurs actes de violence seraient plus visibles. Les femmes sont peut-être aussi plus portées à recourir à la violence comme moyen d'auto-défense qu'elles ne l'étaient par le passé.

3.0 LA NATURE DE LA VIOLENCE COLLECTIVE DES JEUNES AU CANADA

Au cours de la dernière décennie, on s'est inquiété de plus en plus de la formation de bandes de jeunes dans plusieurs villes canadiennes. Ces bandes ont été responsables d'une série de crimes de violence qui ont frappé l'opinion, de sorte que le public a réclamé des peines plus sévères et une meilleure protection de la société. Toutefois, les recherches effectuées au Canada sur la nature et l'étendue du phénomène des bandes de jeunes restent rares. Les crimes commis par ces bandes sont difficiles à distinguer dans l'ensemble des statistiques officielles sur la criminalité. Par

exemple, la déclaration uniforme de la criminalité (DUC) porte seulement sur les accusations portées contre des individus. Pour cette raison, il est difficile d'obtenir un tableau statistique complet de la nature des activités des bandes de jeunes au Canada.

Toutefois, une comparaison entre les données statistiques de la DUC de 1986 et de 1992 révèle une hausse de six pour cent du nombre tant de jeunes que d'adultes accusés de crimes violents. Cela indique que la participation des jeunes à de tels crimes est semblable à celle des

adultes. De plus, les données de la DUC révèlent que la proportion des jeunes inculpés d'homicide a très peu changé au cours des dernières années. Dans l'ensemble, par conséquent, le nombre de jeunes accusés de crimes violents est demeuré à peu près stable alors que le public s'inquiète beaucoup plus qu'avant de ce comportement.

Les recherches sur les bandes de jeunes indiquent que les groupes de pairs du même sexe constituent un élément normal du processus de socialisation des adolescents dans les sociétés occidentales. Ces groupes amicaux offrent bien des avantages à leurs membres, notamment une acceptation, un statut, une identité et des occasions d'activités sociales et récréatives. Ils aident les jeunes à faire la transition de l'adolescence à l'âge adulte. Pour certains, toutefois, cette transition est bien plus difficile. L'appui de leur famille ou d'autres institutions peut leur manquer pour grandir et se développer et, par conséquent, ils peuvent choisir de se joindre à des bandes ou de s'adonner à la violence collective avec d'autres jeunes afin de répondre à des besoins non satisfaits sur les plans émotionnel, psychologique ou social.

Les jeunes immigrants et réfugiés peuvent avoir à relever un double défi à cet égard. Non seulement ils sont confrontés au passage à l'âge adulte, mais il doivent aussi

faire face aux difficultés que comporte l'adaptation à une nouvelle culture. Certains de ces jeunes peuvent aussi choisir de se joindre à des bandes en raison des avantages, mentionnés plus haut, que leur adhésion peut leur procurer.

3.1 La nature de la violence e collective chez les jeunes

Les répondants ont été priés de décrire les groupes qu'ils considèrent comme impliqués dans la violence chez les jeunes. Toute une gamme de groupes ont été mentionnés, des groupes de jeunes qui «traînent» au coin des rues ou dans les centres commerciaux aux étudiants du secondaire querelleurs qui lancent des bouteilles de bière après les danses dans les écoles, et jusqu'aux bandes de jeunes criminels très organisées.

Il n'existe pas au Canada de définition cohérente de l'expression «bande de jeunes». Pour certains, elle suppose un comportement criminel, mais pas pour d'autres. Certains laissent entendre qu'il faudrait faire une distinction entre les groupes de jeunes et les bandes de jeunes. Différents organismes ont élaboré leurs propres définitions en se fondant sur l'utilité de ces définitions pour leurs propres besoins. Au lieu d'une définition unique et exhaustive, il nous semble que la

meilleure représentation du phénomène des bandes de jeunes serait un continuum (voir la figure 1) où l'on distinguerait divers genres de violence collective chez les jeunes.

Les experts sont d'avis qu'un tel continuum donne la meilleure idée des groupes et des bandes de jeunes. Les groupes d'amis peu organisés se situent à l'extrémité gauche du graphique. Ces groupes se composent surtout de jeunes qui se tiennent aux coins des rues, devant les dépanneurs ou dans les centres commerciaux. Ces genres de groupes ont peu d'organisation formelle ou de structure hiérarchique. Ils se

composent ordinairement de jeunes qui flânent ensemble pour avoir de la compagnie. Bien qu'ils puissent occasionnellement s'adonner à la violence, ce n'est pas surtout pour cette raison qu'ils se tiennent ensemble.

Vers le milieu du continuum, nous trouvons des groupes qui se forment surtout pour exercer des activités criminelles à but lucratif. Souvent, ils n'ont pas ou peu de structure organisationnelle permanente et ils se disloquent une fois les actes criminels exécutés. Ils peuvent, par exemple, se constituer pour commettre une série de cambriolages. Une fois leurs

figure *un*:

***LE CONTINUUM CHEZ GROUPES-BANDES DE JEUNES -
CARACTERISTIQUES CLÉS***

GROUPES D'AMIS

- peu organisés
- aucune structure hiérarchique
- acte de violence spontanés
- peu de participation à des actes criminels à but lucratif

BANDES DE JEUNES CRIMINELS

- très organisées
 - hiérarchie définie
 - violence systématique
 - le crime, dans un but lucratif, est une activité importante
-

forfaits commis, les biens volés sont répartis et le groupe se dissout jusqu'à la prochaine fois. En raison de ce manque d'organisation, de permanence et de direction, il faudrait parler de groupes et non de bandes.

À l'extrême droite du continuum se situent les bandes de jeunes criminels. Elles sont très organisées et leur structure hiérarchique est identifiable. Elles peuvent avoir des rites d'initiation élaborés, porter des vêtements de même style et utiliser des graffiti

particuliers pour identifier leur territoire. Ces bandes commettent des actes criminels dans un but lucratif et ont recours à la violence pour arriver à leurs fins et pour exercer un pouvoir et une influence sur une collectivité. Dans certains cas, les bandes de jeunes criminels sont associés à des bandes de criminels adultes.

En nous fondant sur ce concept, nous recommandons d'employer l'expression composée : groupe ou bande de jeunes. Les critères

dont on peut se servir pour identifier un groupe ou une bande d'après le continuum plus haut, comprennent : le niveau d'organisation, l'existence d'une structure hiérarchique évidente, les styles de vêtements distinctifs, les graffiti, etc., l'existence de rites d'initiation élaborés et d'un territoire de bande reconnu, la continuité ou la longévité du groupe, la place centrale qu'y tient l'activité criminelle et le recours à la violence.

4.0 L'AMPLEUR DE LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES ET L'ACTIVITÉ DES BANDES DE JEUNES

Dans la présente partie, on examine l'ampleur de la violence chez les jeunes et de l'activité des bandes de jeunes au Canada. Cette ampleur varie d'une collectivité à une autre et dans les diverses régions du pays. Comment peut-on déterminer l'importance de la violence chez les jeunes et de l'activité des bandes de jeunes? La façon d'aborder cette question peut influencer sur la manière de percevoir le problème et les genres de stratégies mises au point pour y faire face.

4.1 L'ampleur de la violence chez les jeunes

Il y a énormément de confusion dans la population au sujet de l'ampleur

de la violence chez les jeunes et de l'activité des bandes de jeunes. Même si les statistiques officielles indiquent une hausse des crimes violents commis par des jeunes, elles doivent être interprétées avec prudence. Ainsi, le taux de criminalité chez les jeunes Canadiens est demeuré stable au cours des cinq ou dix dernières années. En 1992, environ 14% des jeunes inculpés par la police ont été accusés de crimes de violence (Source : Déclaration uniforme de la criminalité, 1986-1992). Presque la moitié de ces crimes consistaient toutefois en voies de fait mineures comme des gifles ou des coups de poing.

Une plus grande sensibilisation du public, moins de tolérance et une meilleure déclaration des actes de

violence commis par des jeunes peuvent engendrer plus d'accusations, plus de condamnations et des statistiques plus élevées sur la violence chez les jeunes. De fait, il y avait peut-être autant, sinon plus, de violence chez les jeunes par le passé qu'aujourd'hui. Malheureusement, on dispose de bien peu de données historiques utiles à cet égard. Il est donc difficile de se rendre compte s'il y a une différence entre les niveaux actuels de violence chez les jeunes et ceux d'il y a 10, 15 ou 20 ans et plus. Les estimations de l'ampleur de la violence chez les jeunes ont aussi été influencées, au cours des dernières années, par les changements apportés à la législation visant les jeunes. La mise en vigueur de *la Loi sur les jeunes contrevenants, en 1984*, a rendu le système de justice pour les jeunes plus formel et plus légaliste. Beaucoup plus de jeunes sont accusés et incarcérés, pour de plus longues périodes, que ce n'était le cas en vertu de la *Loi sur les jeunes délinquants de 1908*.

De plus, il s'est produit un changement dans la façon dont les organismes de services à la jeunesse réagissent à la violence des jeunes. Les écoles et les foyers de groupe, par exemple, font plus appel à la police que par le passé dans les cas de comportement violent. Ces facteurs ont contribué à une hausse des statistiques officielles sur la violence chez les jeunes.

D'autre part, les perceptions des Canadiens au sujet du niveau de la violence chez les jeunes ont aussi changé. Ils accordent plus d'attention à certaines questions comme les agressions sexuelles, les mauvais traitements infligés aux enfants et la violence lors de rendez-vous. En outre, les comptes rendus à sensation des médias sur la violence chez les jeunes ont aussi accru la peur et l'inquiétude parmi le public. Ensemble, ces facteurs contribuent à créer un climat de malaise et de peur sans cesse croissants, à diminuer la tolérance, et à accroître le nombre de plaintes et les pressions du public pour que des mesures soient prises. Ainsi, bien qu'il soit évident que le nombre d'accusations portées contre des jeunes, pour des actes de violence, est plus élevé depuis quelques années, il n'est pas certain que la violence chez les jeunes et l'activité des bandes de jeunes aient augmenté.

4.2 L'ampleur de l'activité des bandes de jeunes

Les bandes de jeunes constituent surtout un phénomène propre aux grandes villes, bien que des municipalités moins importantes signalent aussi une augmentation de l'activité des bandes de jeunes. Il est difficile toutefois de l'évaluer car il n'existe ni définition normalisée ni moyen systématique de recueillir l'information. Par

exemple, les déclarations de police n'incluent pas normalement de données permettant de relier un incident à une bande de jeunes. Les rapports des policiers peuvent contenir des renseignements sur l'activité des bandes de jeunes, mais ceux-ci ne figurent pas dans les statistiques officielles découlant de ces déclarations. Le principal moyen de déterminer l'étendue de l'activité des bandes de jeunes dans une collectivité est de s'entretenir avec les gens qui s'occupent directement du phénomène comme les agents de police membres des sections affectées à la surveillance des bandes qui existent dans certaines collectivités, comme Vancouver et Winnipeg, les travailleurs détachés auprès des jeunes et d'autres personnes ou de lire les rapports de police sur les incidents dans lesquels des jeunes sont impliqués.

La difficulté d'évaluer l'étendue de l'activité des bandes de jeunes tient aussi au fait que beaucoup de statistiques portent à la fois sur des jeunes et sur des adultes. Cela entraîne une surestimation du nombre de jeunes appartenant à des bandes. Les données recueillies dans le cadre du projet de la FCM indiquent qu'il existe au Canada fort peu de bandes de jeunes criminels très bien organisées. Les groupes de jeunes que le public peut voir aux coins des rues ou dans les centres commerciaux ne sont pas ordinairement des bandes organisées. Toutefois, il peut considérer ces jeunes comme menaçants et les juger dangereux ou criminels. Cela comprend les cas où des jeunes se réunissent juste pour flâner en compagnie d'autres jeunes de leur âge.

5.0 QUE POUVEZ-VOUS FAIRE?

Il existe plusieurs stratégies pour s'opposer à la violence chez les jeunes et aux bandes de jeunes. Nous examinerons brièvement les plus évidentes d'entre elles.

5.1 Mieux comprendre la nature et l'ampleur de la violence chez les jeunes dans votre collectivité

Ce qui suit devrait vous aider à évaluer la situation dans votre collectivité.

MÉFIEZ-VOUS DE CE QUE LES GENS PENSENT DU PROBLÈME. Plusieurs collectivités font face à la violence chez les jeunes en se fondant sur une compréhension erronée de la situation. Cela peut résulter des facteurs suivants:

- **VUES DIVERGENTES SUR CE QUI CONSTITUE LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES.** Certains la limitent aux comportements incluant la violence physique. D'autres peuvent y ajouter la violence psychologique et verbale. D'autres encore considèrent que la violence chez les jeunes n'englobe que les actes criminels.
- **DIFFÉRENTES DÉFINITIONS DE LA VIOLENCE COLLECTIVE CHEZ LES JEUNES.** Certains fondent leur définition sur leurs propres perceptions et l'aspect extérieur des auteurs des actes de violence. Or, il peut s'agir de jeunes qui flânent dans des centres commerciaux et qui n'ont pas souvent participé à des actes de violence. Par contre, les définitions peuvent se limiter à des bandes de jeunes plus organisées caractérisées par des comportements criminels et violents. Donc, attention ! Les bandes de jeunes organisées qui s'adonnent à la violence sont rares. Une bonne part des actes de violence imputables à des jeunes sont commis dans des situations particulières et il s'agit souvent d'un comportement passager, spontané et non planifié.
- **DONNÉES CONFUSES ET INEXACTES.** Les données relatives à la violence peuvent être trompeuses. Des définitions différentes du phénomène conduisent à des estimations variées de son ampleur. Les divers organismes concernés par

la violence peuvent aussi avoir une compréhension limitée du phénomène. Par exemple, les écoles peuvent hésiter à fournir de l'information, de crainte que cela porte atteinte à leur réputation.

D'autre part, les organismes peuvent exagérer l'ampleur de la violence. Les données scolaires, si elles sont disponibles, peuvent refléter une vaste gamme de comportements, comme la violence verbale, que certains observateurs ne considèrent pas comme de la violence. Les organismes au service des jeunes à haut risque peuvent faire face à un genre de violence qui n'est pas représentatif de ce qu'on rencontre en général dans la collectivité. Les rapports fondés sur de tels modèles peuvent fausser les perceptions du public au sujet de l'étendue de la violence chez les jeunes d'une collectivité.

- **LES PERCEPTIONS PEUVENT ÊTRE ERRONÉES.** Les données provenant de rapports personnels sur la crainte que fait naître la violence chez les jeunes n'indiquent peut-être pas exactement l'ampleur de la violence. Elles peuvent représenter, en partie, une réaction à des incidents isolés et refléter ce qui se passe dans une partie de la collectivité seulement. Même si cette crainte est réelle, elle peut nuire à la compréhension de la nature exacte et de l'étendue de la violence chez les jeunes. De même, les perceptions des personnes qui travaillent auprès

des jeunes à risque peuvent donner une fausse idée de la violence chez les jeunes. Leurs impressions, les expériences vécues, leur intérêt personnel ou d'autres facteurs reliés à leur travail peuvent influencer sur leur opinion.

Une mauvaise compréhension de la violence chez les jeunes dans votre collectivité peut causer de graves problèmes. Les jeunes peuvent être injustement étiquetés par le public. Un secteur «de services» entier, comme le système scolaire ou les logements sociaux, peut être considéré comme ayant des problèmes alors qu'il s'agit en fait de quelques incidents. Les collectivités peuvent, sans raison, puiser dans des ressources limitées, par exemple en augmentant leur effort sur le plan de l'application de la loi, pour régler un problème qui est en fait d'une importance très restreinte.

5.2 Vous procurer de l'information sur la nature et l'ampleur de la violence chez les jeunes dans votre collectivité

Il existe de nombreuses sources d'information. Comme on l'a déjà dit, vous devez être prudent quant à la précision, la logique et la pertinence de l'information. Les sources que vous pouvez explorer sont notamment les suivantes:

LA POLICE

La police peut fournir certaines données sur la fréquence de la violence individuelle et collective chez les jeunes, sur la nature et les tendances de cette violence ainsi que sur les endroits où des actes de violence se produisent fréquemment. Les policiers spécialisés, comme ceux qui oeuvrent auprès des jeunes, assurent la liaison avec les écoles ou accueillent le public, peuvent fournir des informations qualitatives particulièrement utiles qu'on ne retrouve ordinairement pas dans les rapports officiels, qui se limitent à des données quantitatives. Les comités consultatifs police-collectivité traitent souvent des problèmes des jeunes à risque et peuvent constituer une autre source utile.

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les organismes communautaires peuvent aussi fournir une information utile. Les commerçants et les associations de quartier sont souvent au courant des actes de violence commis par des jeunes de l'endroit. Les groupes communautaires ethniques peuvent s'occuper du problème de la violence chez les jeunes des minorités ethniques. Les groupes d'intérêt particulier, représentant les femmes, les aînés, les homosexuels des deux sexes, etc., qui peuvent être spécialement vulnérables à la violence, peuvent aussi fournir de l'information utile.

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Divers organismes communautaires possèdent de l'information utile tirée des programmes de santé publique et des programmes d'aide aux gens de la rue. Les services aux victimes peuvent constituer une autre source utile. Les renseignements sur les jeunes à risque, dans votre collectivité, peuvent venir aussi des recherches menées par les organismes de services, de planification sociale et de soins de santé.

N'oubliez pas non plus de communiquer avec les services de sécurité des transports en commun et des logements sociaux. Les agences de sécurité privées peuvent aussi posséder des renseignements utiles. Tous ces organismes sont souvent bien renseignés au sujet des tendances de la violence chez les jeunes.

LE SYSTÈME SCOLAIRE

Les autorités scolaires peuvent fournir de l'information sur la nature et l'ampleur des actes de violence, ainsi que sur leurs auteurs et les lieux où ils sont commis. Rappelez-vous que les conseils scolaires de votre collectivité ont

peut-être adopté des politiques sur la sécurité et des protocoles correspondants qui précisent la procédure à suivre pour faire rapport des incidents de violence.

5.3 Bien utiliser l'information disponible

En traitant l'information obtenue, essayez de vous assurer qu'elle reflète les diverses définitions de la violence chez les jeunes qui peuvent exister dans votre collectivité. Vérifiez-en la source et la nature; s'agit-il de statistiques fondées sur des accusations ou de renseignements à caractère anecdotique ? Tenez compte des limites des différents moyens de faire rapport sur la violence chez les jeunes. Il est particulièrement important de respecter les exigences de vos informateurs quant à la confidentialité. Enfin, essayez de vous assurer que la description que vous faites de la nature et de l'ampleur de la violence collective chez les jeunes est bien fondée, compte tenu de vos sources d'information.

6.0 LA MOBILISATION DE VOTRE COLLECTIVITÉ

Après avoir évalué la nature et l'ampleur de la violence chez les jeunes, déterminé les préoccupations de votre collectivité et décidé qu'elle doit

s'impliquer davantage, vous pouvez faire appel à différents groupes et organismes pour planifier votre action ou mettre au point des interventions plus

efficaces face à la violence chez les jeunes. Toutefois, avant d'élaborer votre plan d'action, assurez-vous que la chose est possible. Il se peut que certaines collectivités ne soient pas prêtes à agir pour un certain nombre de raisons, dont les suivantes

- les organismes bénévoles et ceux qui les financent sont en train de revoir leurs rôles et responsabilités;
- il existe des conflits entre les services d'application de la loi, les organismes municipaux et les organisations bénévoles;
- d'autres importantes stratégies communautaires consomment du temps et des ressources et beaucoup de groupes ne peuvent étendre leur action aux problèmes de violence chez les jeunes.

Cependant, si vous décidez qu'il vaut la peine de poursuivre la mobilisation communautaire, envisagez plusieurs options.

6.1 Exploiter les possibilités existantes

Compte tenu des ressources limitées de la plupart des collectivités, vous devriez effectuer une évaluation initiale des possibilités d'encourager les agences ou groupes existants à assumer de plus grandes responsabilités face à la violence chez les jeunes. Vous pouvez par exemple

- ESSAYER D'AMENER LES ORGANISMES CONCERNÉS À MIEUX CONCERTEUR LEURS EFFORTS. Des programmes de prévention de la violence à l'école sont-ils nécessaires ? Les cas de violence chez les jeunes nécessitent-ils des mesures plus précises d'application de la loi ? Les organismes au service de la jeunesse répondent-ils aux besoins des jeunes à haut risque ?
- ENCOURAGER LES GROUPES COMMUNAUTAIRES OU INTERORGANISMES QUI S'OCCUPENT DÉJÀ DES PROBLÈMES DES JEUNES À S'IMPLIQUER DAVANTAGE. Y a-t-il un comité interorganismes qui s'occupe de problèmes connexes, comme les jeunes à risque ou la violence familiale, et qui pourrait s'intéresser aussi à la violence chez les jeunes ? Existe-t-il des organismes de prévention de la criminalité, des comités consultatifs police-collectivité ou des réseaux s'occupant d'accroître la sécurité dans la collectivité, qui se préoccupent des jeunes et qui pourraient se pencher sur leurs problèmes de violence ?

6.2 Susciter une action communautaire

Si les organismes communautaires sont incapables de s'occuper efficacement de la violence chez les jeunes, ou refusent de s'en occuper, vous voudrez peut-être susciter une nouvelle réaction de la part de la collectivité. Les

suggestions ci-dessous peuvent vous y aider. Elles peuvent aussi servir de repères utiles dans les collectivités où une action communautaire est déjà engagée.

- **ÉNONCEZ CLAIREMENT LES RAISONS JUSTIFIANT LA MOBILISATION DE VOTRE COLLECTIVITÉ.** Plusieurs raisons pourraient justifier cette mobilisation. Les groupes de parents commencent-ils à se préoccuper de la violence chez les jeunes? L'inquiétude du public s'accroît-elle à la suite d'incidents graves ou de reportages des médias qui ne reflètent pas exactement le comportement des jeunes de votre collectivité? Est-il possible de susciter une action communautaire pour prévenir la violence chez les jeunes? Les initiatives provinciales, par exemple celles qui visent la sécurité des écoles, encouragent-elles la collectivité à agir?

Assurez-vous que les agences ou groupes communautaires qui se mobilisent comprennent la nature des préoccupations de votre collectivité. L'initiative a-t-elle pour but de cerner les problèmes ou de modifier la réaction de la collectivité? Pourrait-elle déboucher sur une campagne de sensibilisation du public? N'oubliez pas d'établir des objectifs clairs et des directives précises.

- **DÉFINISSEZ CLAIREMENT VOTRE RÔLE DANS LA MOBILISATION DE LA**

COLLECTIVITÉ. Des collectivités canadiennes ont mis sur pied des initiatives face à la violence chez les jeunes. Elles ont pour la plupart réussi parce qu'elles ont mobilisé efficacement les organismes communautaires partenaires. Avant de passer aux actes, déterminez ce que la collectivité attend de vous et de votre organisme en tant qu'auteur, animateur et partenaire d'une initiative communautaire visant à combattre la violence chez les jeunes.

Déterminez quels autres organismes sont appelés à jouer un rôle important, et définissez le vôtre.

Rappelez-vous que les attitudes varient d'une collectivité à l'autre. Lorsque la police communautaire est une pratique bien établie, les services de police constituent souvent des partenaires efficaces. Lorsque les citoyens appuient l'administration municipale et les conseillers quand ils prennent des initiatives sur de telles questions, la mobilisation communautaire est souvent couronnée de succès. Toutefois, d'autres facteurs peuvent limiter votre participation. Les attentes de la collectivité à l'égard de votre organisme, les préoccupations politiques, les conflits d'attributions, les attitudes à l'égard des jeunes et l'expérience passée en ce qui a trait à la violence chez les jeunes ou encore à des initiatives connexes, tout cela peut influencer sur votre efficacité.

- **CHOISISSEZ DES PARTENAIRES APPROPRIÉS POUR DES TÂCHES PARTICULIÈRES.** Pour que l'action de la collectivité soit efficace, il faut choisir des partenaires appropriés. Le genre de tâches qui doivent être effectuées pour répondre efficacement aux besoins de votre collectivité peut souvent dicter le choix des partenaires. Si, par exemple, une des exigences principales est une action interorganisme plus concertée et mieux coordonnée pour s'occuper d'un petit nombre de jeunes à haut risque, il est très important que les organismes travaillant auprès de ces jeunes participent à la stratégie - écoles, services correctionnels et policiers, services sociaux et de santé mentale et d'autres peut-être. Ils peuvent aussi assumer d'autres responsabilités communautaires, comme dispenser une information aux parents sur la violence chez les jeunes. Toutefois, ils refuseront probablement la participation de groupes communautaires, étant donné le caractère confidentiel des renseignements qu'il est nécessaire d'échanger pour assurer un suivi et une gestion efficaces et coordonnés des cas.

6.3 Trois stratégies de mobilisation communautaire

Les stratégies de mobilisation adoptées dans trois collectivités sont brièvement décrites ci-dessous. Chacune reflète une approche différente mais, dans chaque cas, il s'agit d'une méthode globale et équilibrée qui met l'accent sur la collaboration.

COQUITLAM (COLOMBIE - BRITANNIQUE)

Il y a plusieurs années, la région de Coquitlam a connu une hausse de la violence chez les jeunes, qu'il s'agisse d'incidents mineurs de brutalité ou d'intimidation ou de voies de fait plus graves. Afin de s'attaquer à ce problème de plus en plus préoccupant, plusieurs initiatives communautaires ont été mises au point.

Une de ces initiatives a été la mise sur pied de l'Active Youth Network. Ce réseau se compose de représentants de divers organismes de services à la jeunesse de la collectivité, y compris : les services de police locaux; la B.C. Transit Police; des représentants des écoles de la région; les services de probation de Port Coquitlam et de Coquitlam ainsi que le procureur de la Couronne local.

Les objectifs de l'Active Youth Network sont de favoriser une communication améliorée, cohérente et continue ainsi que l'échange de renseignements entre les représentants du système de justice et les organismes communautaires qui travaillent auprès des jeunes à

haut risque. Les réunions ont lieu toutes les six semaines. Les membres du Comité discutent des secteurs où se concentrent les activités criminelles, ainsi que de la surveillance de ces secteurs. Ils étudient des programmes et des activités, y compris la gestion des cas et la participation à des forums publics et séances d'information communautaire.

CALGARY(ALBERTA)

Calgary a mis sur pied le Community Resource Committee (CRC) pour lutter contre la violence chez les jeunes. Le CRC a été établi en même temps qu'un certain nombre d'activités organisées par la police pour les jeunes à risque. Ces activités comprennent le Serious Habitual Offender Program (SHOP), un programme de liaison avec les écoles et un groupe de travail pour une sécurité accrue dans les écoles de la ville (Saler Schools Task Force). Le CRC se compose de représentants de divers organismes, y compris : le Service de police de Calgary: les conseils scolaires public et séparé, le Département des services sociaux de Calgary, le Service des parcs et loisirs, la Chambre de commerce, le Boys and Girls Club, la Calgary Immigrant Aid Society et la Calgary Association for Young Immigrants.

Le CRC a pour but de prévenir la violence chez les jeunes ainsi que la formation de bandes de jeunes et de limiter l'influence des bandes existantes. Ce comité est engagé

dans un certain nombre d'activités. Par exemple, il détermine dans quels secteurs de la ville la violence chez les jeunes et les bandes de jeunes peuvent éventuellement constituer un problème. Il fournit alors son appui aux groupes de travail communautaires ou aux autres organismes s'occupant de ces problèmes. En outre, Le CRC appuie et coordonne divers programmes et surveille régulièrement leurs activités.

L'une des initiatives du CRC est connue sous le nom de PLAY (Participating and Liaising Actively with Youth). Elle s'adresse aux jeunes à risque et vise à leur proposer, par l'entremise de travailleurs de quartier, des solutions de rechange aux comportements antisociaux et criminels en leur offrant des activités récréatives surveillées et une information éducative. Un autre exemple est l'initiative du Marlborough Mall. Ce programme réunissait des propriétaires d'entreprises locales, des représentants d'associations communautaires, des parents et des jeunes, des policiers et des représentants des services sociaux et du Département des parcs et loisirs, au sein d'un groupe de travail communautaire. Le but était de s'attaquer à la criminalité chez les jeunes et d'en mitiger les effets. Le groupe de travail a exploré et mis au point des solutions de rechange pour les jeunes à risque de la ville.

OTTAWA (ONTARIO)

Dans la capitale nationale, la stratégie de mobilisation communautaire est plus globale. Elle consiste en un vaste plan communautaire qui vise à identifier les jeunes à risque, à amener les organismes de services à la jeunesse à collaborer à l'élaboration de stratégies de lutte appropriées ainsi qu'à des actions de prévention de la violence engagées par des groupes de parents et des jeunes, et à mettre sur pied des programmes spécialement conçus pour les jeunes agressifs et violents. Le plan peut comprendre des efforts pour amener le public, les jeunes et les médias locaux à aider à modifier les attitudes et les comportements.

Face à une inquiétude croissante alimentée par une série d'incidents de violence chez les jeunes auxquels les médias ont donné un grand retentissement, la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton a lancé, en 1992, une initiative concernant la violence chez les jeunes. Un comité directeur, composé de représentants des organismes de services à la jeunesse, du système scolaire, de la police et d'autres groupes communautaires, a coordonné les efforts dans toute la collectivité. Une conférence communautaire a été tenue au début de 1993 pour assurer un vaste appui à cette initiative. Le rapport établi à la suite de cette conférence a été examiné lors d'une réunion de suivi tenue au

printemps. Des données ont été recueillies sur la nature et l'étendue de la violence chez les jeunes. Elles ont été utilisées pour déceler les problèmes clés qui peuvent exiger une action communautaire, ainsi que pour explorer les diverses façons de mobiliser la collectivité afin qu'elle s'attaque efficacement au problème de la violence chez les jeunes de la capitale.

Les résultats de la collecte de données ont été présentés à la collectivité lors d'une conférence à l'automne. Des ateliers ont été organisés sur six grandes questions retenues par la collectivité. Les participants ont été priés de choisir une de ces questions et on leur a demandé d'être prêts à y consacrer du temps et des efforts. Six groupes de travail ont été formés et chacun a mis au point des plans d'action.

Tous appliquent actuellement des stratégies à court, moyen et long termes. Ils regroupent des représentants d'organismes de services à la jeunesse, des membres de la collectivité et des jeunes. Les six questions sur lesquelles travaillent les groupes d'étude sont les suivantes : l'efficacité des services offerts, le rôle joué par l'administration de la justice concernant les jeunes, la sécurité dans les écoles, la manière dont la violence est présentée aux jeunes, la conscientisation et la participation de la collectivité, et la formation et le perfectionnement du personnel.

6.4 Participation des jeunes

La plupart des répondants ont reconnu l'importance d'inclure des jeunes dans l'élaboration et la mise en oeuvre de solutions à la violence chez les jeunes. Après tout, ils sont les plus concernés. Mais, obtenir la participation effective des jeunes peut constituer un défi. De nombreux comités et organismes communautaires qui se sont attaqués à la question de la violence chez les jeunes ont négligé de faire participer les jeunes à leur effort dès le début. Cela peut créer des difficultés lorsque des jeunes sont appelés à participer après coup, car les structures et les objectifs des comités peuvent être déjà déterminés. Cela peut créer une situation embarrassante pour tout le monde.

Redisons-le, il est utile de savoir quels réseaux ou organismes pour les jeunes existent dans votre collectivité. Ils peuvent faciliter la participation efficace des jeunes à vos initiatives. Tenez compte de la nature transitoire de l'adolescence dans vos plans pour inclure des jeunes. Notez les formes d'organisation qui conviennent bien aux jeunes lorsque vous faites de la planification et mettez en oeuvre des stratégies. Examinez les questions suivantes lors de l'établissement d'un partenariat

avec les jeunes gens de votre collectivité

- Comment trouverez-vous des jeunes disposés à participer ?
- Comment pouvez-vous assurer que ces jeunes représentent un bon échantillonnage ?
- Des ressources sont-elles disponibles, comme de l'argent pour les tickets d'autobus, afin de permettre à ces jeunes de participer ?
- À votre avis, quel rôle les jeunes joueront-ils ?
- Les jeunes auront-ils l'occasion de discuter des questions entre eux ?
- Comment pouvez-vous assurer une participation à long terme des jeunes, étant donné la nature transitoire de l'adolescence ?
- La façon de procéder des adultes, comme les règles de procédure, et la nécessité de prendre la parole devant des groupes importants restreindront-elles la capacité des jeunes de participer pleinement ?

6.5 Déterminer les obstacles à une mobilisation efficace

Plusieurs obstacles peuvent nuire au processus de mobilisation communautaire ou le fausser. Ils

sont souvent propres à la collectivité et aux participants. Il est important pour votre groupe de prévoir les problèmes possibles, de les définir et d'adopter des mesures pour les affronter efficacement. Certains des obstacles relevés au cours de notre étude sont décrits ci-dessous.

MANQUE D'ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS Les rôles et les responsabilités que le groupe adopte au début détermineront, en partie, l'engagement requis. Il faudrait prendre en compte l'engagement du personnel et les ressources disponibles au stade initial de l'élaboration du processus communautaire. Les partenaires sont-ils disposés à consacrer du temps aux tâches à accomplir ? Qui sera responsable de la coordination de l'initiative communautaire ? Qui assumera les coûts des services de soutien, comme la préparation et la distribution des procès-verbaux et la location des salles de réunion ? Les partenaires sont-ils disposés à assurer le suivi nécessaire à l'initiative communautaire ?

PERSPECTIVES DES PARTICIPANTS
L'expérience, les attentes et les capacités des partenaires devraient être reconnues et respectées lors de l'élaboration du processus de mobilisation communautaire. Le processus que vous mettrez au point devrait être examiné par tous les partenaires, afin qu'ils s'assurent

qu'ils peuvent y participer efficacement. Comment le processus tient-il compte des perspectives et intérêts particuliers des groupes dont l'action vise certains aspects de la violence des jeunes, par exemple la violence faite aux femmes ? Comment reconnaître les attitudes et perspectives professionnelles des différents partenaires ? Comment le processus de mobilisation communautaire peut-il tirer parti des expériences professionnelles et non professionnelles ? Des tensions peuvent se faire sentir dans un nouveau groupe, en raison des différences entre les organismes des points de vue de la culture, de l'histoire et de la façon de faire les choses. Comment le processus de mobilisation communautaire peut-il tenir compte des préoccupations de ceux qui sont responsables de programmes répondant à divers aspects de la violence chez les jeunes, surtout si ces programmes peuvent être remis en question ?

Il se peut que les divers organismes s'inquiètent de la possibilité que la collaboration entraîne des échanges de ressources, ce qui créerait une rivalité entre eux. Les ressources communautaires disponibles devraient-elles être affectées aux loisirs des jeunes ou à l'achat d'équipement d'information de haute technologie pour la police ? Comment le processus de mobilisation communautaire peut-il favoriser la participation efficace des

organismes, grands et petits, des dirigeants de groupes communautaires, etc.?

Certains organismes et les membres de certaines professions, comme les chefs d'entreprises, ne se voient peut-être pas comme des acteurs clés lorsqu'il s'agit de la violence chez les jeunes. Il se peut qu'ils aient besoin d'appui pour lier leurs intérêts au programme plus vaste de la collectivité. Comment le processus de mobilisation communautaire peut-il favoriser la participation et encourager le partage de l'information entre les partenaires et les personnes qu'ils représentent ?

ATTENTES IRRÉALISTES

Veillez à ce que les partenaires examinent ce qu'eux-mêmes et la collectivité attendent du processus de mobilisation communautaire. Les attentes irréalistes peuvent être dangereuses. Les organismes participent-ils dans le but de s'assurer d'un appui et d'obtenir, pour de nouveaux programmes, des ressources qui ne sont pas actuellement disponibles? Leur participation repose-t-elle sur le désir d'accaparer le domaine d'autres organismes, avec ou sans l'appui de la collectivité? Les partenaires ont-ils une vue réaliste de ce qui peut être fait au sein de la collectivité la diminution de l'incidence de la violence, le redressement du statut économique et social des familles. le contrôle des comportements qui conduisent à la violence, comme

le dysfonctionnement des familles et la toxicomanie, etc.

Il peut aussi exister de fortes divergences d'opinion quant aux programmes qui sont le plus efficaces. Par exemple, les programmes de réduction des occasions ne font-ils pas que déplacer le problème d'une collectivité à une autre? Jusqu'à quel point l'application de la loi ou les stratégies sociales sont-elles efficaces pour la prévention du crime?

PARTAGE DE L'INFORMATION

Rappelez-vous que chaque partenaire doit décrire clairement les genres d'information qu'il peut fournir. En outre, les restrictions à l'utilisation de cette information devraient être notées dès le début, et les autres partenaires devraient s'engager à les respecter. Par exemple, certaines données de la police, reliées à des enquêtes, ne peuvent être communiquées. En outre, les agences sociales et les groupes de locataires se préoccupent peut-être de protéger leurs clients ou leurs membres.

LES MÉDIAS

Les médias sont souvent considérés comme une source de problèmes; on leur reproche de présenter au public une image trop sensationnelle et déformée de la violence chez les jeunes. De fait, ils reflètent ordinairement les renseignements que leur fournissent, par exemple, les dirigeants communautaires, la police, les jeunes et autres. Dans

bien des cas, les journalistes reçoivent de l'information sur des faits précis et isolés sans aucun renseignement sur le contexte dans lequel s'inscrivent les activités des jeunes dans une collectivité.

Plusieurs collectivités qui s'efforcent de freiner la violence chez les jeunes ont décidé de s'adjoindre des représentants des médias comme partenaires dans leurs stratégies communautaires. Elles estiment que les médias ont un

rôle clé à jouer pour résoudre le problème et qu'ils n'en sont pas une cause. Il est important, entre autres, de s'assurer que les médias reçoivent régulièrement de l'information sur la violence chez les jeunes. Les médias doivent aussi être tenus au courant des mesures positives - émanant souvent de jeunes - qui sont prises pour prévenir la violence. Cela devrait permettre aux médias de donner des comptes rendus équilibrés, précis, même à propos d'incidents particuliers et graves.

7.0 L'ÉLABORATION D'UNE INTERVENTION PERTINENTE

Une fois que vous aurez déterminé la nature et l'étendue de la violence chez les jeunes, et mobilisé les efforts communautaires pour y faire face, vous devrez définir les meilleurs moyens de mettre sur pied des programmes appropriés. Notre étude nous amène à formuler plusieurs suggestions.

METTRE AU POINT UNE INTERVENTION GLOBALE ADAPTÉE AUX BESOINS

Souvent, des cas particuliers de violence chez les jeunes nécessitent une réponse à plusieurs facettes. La stratégie que vous mettez au point doit permettre, à court et à long terme, de protéger le public, d'atténuer la peur du crime et, plus important encore, de s'attaquer aux causes des crimes de violence. Par exemple, les actes de violence commis quotidiennement par des

bandes de jeunes dans une école peuvent nécessiter toute une gamme de mesures visant à faire cesser la violence, à réduire les craintes des victimes et autres personnes et à créer un environnement sûr propice à l'étude. Il faudra peut-être au début une intervention ponctuelle de la justice pénale. Les mesures suivantes peuvent être importantes: porter des accusations, s'assurer que sont établies et appliquées des conditions claires de mise en liberté sous caution restreignant les contacts avec la victime et les témoins; fournir de l'aide aux victimes et s'assurer que les conditions imposées sont respectées. Toutefois, de telles mesures doivent être accompagnées d'initiatives préventives, entre autres pour

s'attaquer aux causes sous-jacentes de la violence.

CONNAÎTRE TOUTE LA GAMME DES RESSOURCES DISPONIBLES DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

Il est de plus en plus difficile de trouver des ressources pour les organismes qui s'occupent de la violence chez les jeunes. Traditionnellement, pour répondre à de «nouveaux» problèmes, on s'attendait à obtenir des ressources nouvelles ou additionnelles. Cela n'est plus possible dans bien des collectivités. Soyez inventifs. Si le programme souhaité n'est pas offert, voyez comment il pourrait l'être grâce aux ressources communautaires existantes.

Les résultats de notre étude indiquent que les collectivités peuvent s'attaquer - et l'ont déjà fait - aux problèmes «nouveaux» de la violence chez les jeunes en

utilisant les ressources existantes. Les organismes de services aux jeunes partagent des ressources de formation et des compétences avec les enseignants, les agents de police et d'autres afin de s'occuper plus efficacement des jeunes agressifs. Des méthodes sont élaborées à l'intention des équipes de collaboration interorganisme afin de répondre aux besoins des jeunes à haut risque. Les jeunes et les parents sont encouragés à mettre au point des initiatives d'entraide, comme la médiation de pairs, ordinairement avec l'aide de professionnels. Les propriétaires de centres commerciaux se tournent vers des programmes de loisirs, d'emploi et autres, destinés aux jeunes qui flânent sur leur propriété, plutôt que de recourir à des mesures de sécurité et d'application de la loi pour «les tenir à l'écart de leurs établissements».

8.0 LES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES

Nos recherches révèlent que plusieurs localités ont déjà obtenu des succès avec des programmes s'adressant aux jeunes qui risquaient de s'impliquer dans des activités violentes ou criminelles. Dans ce cas, les stratégies comprennent des mesures de prévention et d'application de la loi. Vous trouverez plus loin un résumé des divers programmes actuellement en oeuvre au Canada. Ils sont rangés en six

catégories selon les groupes responsables de leur planification et de leur mise en oeuvre, à savoir: les jeunes, la police, les écoles, les entreprises commerciales, les organisations communautaires et les organismes de services aux jeunes, ainsi que les municipalités. N'oubliez pas qu'il existe un rôle à jouer pour tous les membres de la collectivité qui désirent participer à l'effort. Les programmes

mentionnés sont les plus courants parmi ceux qui sont actuellement mis en oeuvre.

8.1 Les jeunes

Les jeunes partagent les mêmes préoccupations que les adultes au sujet de la sécurité et de la prévention de la criminalité dans la collectivité. Leur participation à l'élaboration des réponses communautaires à la violence et au crime est importante. Ils ont des idées créatrices à communiquer. Beaucoup de jeunes participent maintenant aux initiatives de prévention du crime dans leurs collectivités respectives. En voici quelques exemples:

LA PARTICIPATION DES CONSEILS ET DES COMITÉS CONSULTATIFS DE JEUNES

Ces conseils, qui sont ordinairement reliés à ceux de grandes villes ou à des conseils communautaires, constituent un forum par le biais duquel les jeunes peuvent exprimer les préoccupations des gens de leur âge et formuler des suggestions visant à prévenir la violence et le crime dans leurs collectivités. De plus, les comités de jeunes s'occupent souvent de planifier et de tenir des événements spéciaux, y compris des soirées sportives et dansantes pour les jeunes.

DES JEUNES EN ÉDUQUENT D'AUTRES

Les jeunes sensibilisés à la question de la violence contribuent souvent à éduquer et à aider leurs pairs par la médiation et les conseils, la formation de troupes de théâtre qui discutent de la solution de conflits, des relations multiculturelles et d'autres préoccupations actuelles propres à leur groupe d'âge.

DES JEUNES ASSURENT LE RESPECT DE L'ORDRE

Des jeunes contribuent à ce que leurs pairs soient tenus pour responsables de leurs actes. Ainsi, une collectivité a établi des tribunaux de jeunes où des jeunes déterminent les peines à imposer pour les transgressions d'autres jeunes. Les patrouilles qui surveillent les parcs constituent un autre exemple. Il s'agit de jeunes qui patrouillent les zones récréatives pour empêcher le vandalisme. Ils signalent à la police les actes de vandalisme et autres problèmes éventuels.

8.2 La police

Les rôles que la police assume dans les collectivités canadiennes sont nombreux et divers. Ils consistent en différentes activités de prévention et d'application de la loi, dont les suivantes:

LES POLICIERS DANS LES ÉCOLES

De nombreux policiers sont affectés aux écoles et font fonction de personnes-ressources et d'agents de liaison auprès des élèves, des

parents, des enseignants et des cadres des conseils scolaires. Certains en viennent à prendre une part active à la vie de l'école, à participer à des sorties éducatives et à des événements sportifs. Ils aident les élèves à organiser diverses activités comme le programme visant à faire échec au crime chez les élèves, et ils tentent d'établir des relations avec les élèves qui sont perçus comme étant, ou risquant d'être, impliqués dans des actes de violence et dans les activités de bandes de jeunes.

LIGUES SPORTIVES COMPOSÉES DE POLICIERS ET DE JEUNES

Une stratégie qui semble réussir à réduire la criminalité chez les jeunes est celle de la participation de la police aux ligues sportives pour les jeunes à risque et les jeunes des quartiers pauvres.

UNITÉS SPÉCIALISÉES

Plusieurs services de police ont mis sur pied des unités spécialisées - comme celles chargées de relations avec les différentes ethnies, de la répression de la criminalité de rue et des bandes de jeunes, ainsi que des escouades affectées aux jeunes - pour s'occuper de problèmes relatifs aux jeunes, comme la criminalité de rue, les jeunes enracinés dans la vie de la rue et les activités de bandes de jeunes.

RÔLE DES POLICIERS COMME MENTORS DES JEUNES

Des programmes de ce genre ont été mis à l'essai dans plusieurs

localités de l'Ontario et dans une collectivité autochtone du Québec. Leur évaluation montre qu'ils ont eu un effet extrêmement positifs sur l'établissement de relations plus harmonieuses entre la police, les minorités noires et les jeunes autochtones.

POLICE COMMUNAUTAIRE

Une décision capitale de la police en matière de prévention du crime a été de créer des unités de police communautaire. De nombreux services de police ont établi dans les quartiers des postes de police dotés d'agents de relations communautaires et de patrouilleurs à pied. Le but de la police communautaire est de développer de meilleures relations entre la police et le public, en rendant la police plus accessible à la collectivité.

8.3 Les écoles

Beaucoup de conseils scolaires ont élaboré des stratégies pour faire face à la hausse apparente de la violence dans les écoles canadiennes. Voici quelques-unes de ces stratégies:

POLITIQUES VISANT À ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

La plupart des conseils scolaires ont mis au point des politiques et des procédures visant la violence dans les écoles. Leur but est de créer et de maintenir un environnement sans violence et sûr propice à l'étude.

PROGRAMMES D'ÉTUDES ANTIVIOLENCE

La plupart des éducateurs sont d'avis qu'il faudrait apprendre le plus tôt possible aux élèves ce que sont la violence et sa prévention. En conséquence, plusieurs conseils scolaires ont élaboré des programmes de cours à tous les niveaux. Ces programmes abordent des sujets comme «les valeurs, les influences et les pairs», «les chefs de file», «la deuxième étape» et «les réalités d'un monde en changement». Des cours sur la violence lors de rendez-vous sont aussi inscrits au programme des écoles des deux cycles du secondaire.

En outre, les conseils scolaires donnent aux enseignants une formation sur la conduite à tenir face à des élèves agressifs ou violents. Certains conseils scolaires ont engagé des éducateurs spécialisés dans la prévention de la violence, qui agissent comme personnes-ressources pour les enseignants, les parents et les cadres des écoles.

PROGRAMMES ET SERVICES SPÉCIAUX

Beaucoup d'écoles forment à la fois les enseignants et les élèves aux techniques de solution des conflits. La solution des conflits et la médiation des pairs ont contribué à réduire la violence dans de nombreuses écoles. De plus, lorsque les élèves commettent des actes de violence, on leur demande souvent de suivre des

cours de maîtrise de la colère afin d'apprendre à résoudre les conflits sans violence. Enfin, certaines écoles disposent de conseillers qui écoutent les élèves, parlent avec eux et les aident à calmer leur colère et leur douleur.

8.4 Les organisations communautaires et les organismes de services aux jeunes

De nombreux organismes communautaires et de services aux jeunes travaillent directement avec ceux-ci et avec leurs familles. Certains s'occupent de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes de prévention de la violence. Voici des exemples de programmes établis par de tels organismes .

INTERSECTION

Il s'agit d'un programme qui fournit un service de counseling aux jeunes qui ont déjà abandonné l'école ou songent à le faire.

AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI

Ce programme, par la formation et l'expérience, permet aux jeunes d'apprendre comment se chercher un emploi. Certaines collectivités ont établi des banques d'emplois, que les jeunes peuvent consulter pour savoir quels emplois sont disponibles et quelles personnes ils doivent contacter.

PARTENAIRES DES JEUNES

Une collectivité a mis sur pied un projet pilote dans lequel des organismes qui s'occupent des jeunes - comme les services de probation, les infirmières de santé publique, la police, les services à l'enfance et les services sociaux - ont des représentants à l'école et travaillent en équipe avec les élèves. On a eu recours aux ressources existantes pour financer le projet. Les membres de l'équipe ont fourni leurs propres ressources, y compris les classeurs, les bureaux, etc.

JEUNES ENTRAÎNEURS

L'association de hockey mineur d'une collectivité a formé un groupe de jeunes entraîneurs; il s'agit d'un programme qui fournit aux joueurs midgets (âgés de 15 à 17 ans) un entraînement qui leur permettra de devenir entraîneurs-instructeurs pour le programme d'initiation (joueurs de 5 à 7 ans).

L'association paie la formation de l'instructeur et en assure le transport au besoin. Elle donne aux jeunes plus âgés une formation de chef et l'occasion de devenir de bons modèles pour les jeunes joueurs. La formation d'entraîneur est offerte au YM-YWCA et dans différents clubs sportifs.

MUNICIPALITÉS

De nombreuses municipalités ont élaboré des programmes et offert

des occasions de développer des qualités de chef, surtout par le biais de leur Service des parcs et loisirs. Ces programmes sont particulièrement conçus pour les jeunes. D'après la philosophie qui sous-tend ces programmes, les jeunes qui s'impliquent dans leur collectivité sont moins susceptibles de créer des difficultés. Les activités comprennent : celles qui ont lieu après l'école; des clubs culturels et récréatifs pour les adolescents; des soirées sportives; des camps sportifs et des événements spéciaux.

ENTREPRISES

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à participer à la prévention de la violence chez les jeunes en offrant des ressources, notamment des locaux et de l'équipement, pour l'établissement de centres de jeunes. Ceux-ci sont conçus pour répondre aux besoins particuliers des jeunes de la localité. Dans certaines villes, les gens d'affaires et le personnel des écoles locales ont collaboré afin de trouver les locaux, les éducateurs, les travailleurs de rue et les ressources nécessaires à la création de «classes vitrines» pour les décrocheurs. Celles-ci sont situées dans les centres commerciaux où les jeunes, y compris les décrocheurs, flânent fréquemment.

9.0 QUELQUES RÉFLEXIONS FINALES

Les personnes qui ont participé à notre étude ont souligné plusieurs points importants pour ce qui est des stratégies visant à résoudre le problème de la violence chez les jeunes de leurs collectivités. Voici les plus notables.

9.1 La violence est un problème de société

La violence est partout - dans les films, la musique, les émissions de télévision et les sports. Elle se manifeste de plus en plus dans bien des lieux de travail, car la rivalité est devenue un trait dominant du monde du travail. Les méthodes de congédiement de certaines compagnies reflètent fort bien la façon déshumanisante dont les gens sont traités. La violence et l'agression sont aussi évidentes dans bien des processus communautaires et politiques, et les individus et les organismes s'efforcent constamment de prendre ou de maintenir le contrôle de certains «programmes». La violence est aussi présente dans bien des foyers, détruisant les enfants, les parents et les familles. Comme ces exemples le montrent, la violence est un problème communautaire. Y apporter une solution est notre responsabilité à tous.

9.2 L'effet des forces sociales doit être pris en considération

On a l'impression que diverses forces sociales nouvelles contribuent aux comportements agressifs et violents. Ces forces comprennent la crainte croissante de la criminalité et l'anxiété qui s'est installée dans de nombreuses familles par suite de l'insécurité économique. Elles devraient être prises en considération lorsqu'une collectivité s'efforce de comprendre les problèmes de violence chez les jeunes et d'y faire face.

9.3 Éviter de jeter sur les jeunes un blâme injustifié

Les jeunes peuvent être injustement blâmés pour la violence dans leur groupe d'âge. La plupart ne commettent pas d'actes de violence. Beaucoup même participent à des initiatives de prévention de la violence, comme les programmes de médiation des pairs. Parmi le petit nombre de jeunes qui commettent des actes de violence, certains ne font que réagir à des situations familiales dysfonctionnelles et à des problèmes personnels. Ils ont besoin d'aide. Les jeunes devraient être des partenaires dans la lutte contre la violence dans leur groupe d'âge.

9.4 Travailler à l'édification d'une collectivité saine

Une stratégie communautaire est souvent plus efficace si elle s'inscrit dans un plan global visant à édifier une collectivité saine. Même si elle ne remet pas en question la nécessité éventuelle de mesures d'application de la loi à court terme, cette perspective exige que tous les membres de la collectivité aident à créer pour tous un environnement libre de violence et une collectivité saine.

9.5 Mettre au point une action équilibrée et globale

Un bon nombre de collectivités ont souligné l'importance de mettre au point une intervention équilibrée et globale face à la violence chez les jeunes. Alors qu'il paraît naturel d'apporter un remède aux crises du moment, il est difficile de justifier le maintien de programmes de prévention

10 CONCLUSION

La violence chez les jeunes continue d'être un problème majeur dans beaucoup de collectivités. Bien que les cas de violence ne signifient pas qu'il y ait crise, des efforts considérables doivent être déployés pour élaborer des stratégies de prévention, efficaces. L'ampleur et la nature de la violence chez les jeunes varient selon les collectivités.

continus, car souvent leurs résultats ne sont pas immédiatement apparents. Cependant l'engagement à l'égard de mesures préventives est essentiel si nous voulons nous attaquer aux causes sous-jacentes de la violence dans nos collectivités.

9.6 Avoir les médias comme partenaires

Souvent, les médias sont considérés comme un problème en ce sens que l'image erronée que se fait le public de la violence chez les jeunes est ordinairement attribuable à leurs reportages. Toutefois, beaucoup de collectivités engagées dans des initiatives de lutte contre la violence chez les jeunes ont maintenant des représentants des médias comme partenaires de première importance dans cet effort.

Celles-ci disposent de ressources différentes à affecter à ce problème. Elles s'organisent souvent de façon distinctive pour s'attaquer aux problèmes locaux. Nous espérons que le présent manuel aidera les collectivités préoccupées de la violence chez les jeunes à élaborer des stratégies communautaires efficaces.